

AFRIQUE DU SUD.

L'équipement militaire vendu au Rwanda pourrait contribuer à de nouvelles violations des droits de l'homme

Index AI : AFR 47/28/97

« Le gouvernement sud-africain ne devrait pas fournir d'équipement militaire meurtrier au Rwanda tant que l'Armée patriotique rwandaise (APR) n'aura pas prouvé à des observateurs indépendants qu'elle ne commet plus d'atrocités ni de violations du droit humanitaire », a déclaré aujourd'hui (vendredi 25 juillet 1997) Amnesty International.

L'Organisation a également attiré l'attention sur le fait que les véhicules blindés et les radios militaires que l'Afrique du Sud s'apprête à livrer au Rwanda, comme elle l'a annoncé le 23 juillet dernier, pourraient servir à commettre de nouvelles atteintes aux droits de l'homme.

« Le gouvernement sud-africain semble croire qu'il peut obtenir du gouvernement rwandais l'assurance que cet équipement militaire et ces armes meurtrières ne seront pas utilisés pour porter atteinte aux droits de l'homme, poursuit Amnesty International. Or, en dépit des dénégations du gouvernement de Kigali, il est certain que des civils ont été victimes d'atrocités perpétrées par l'APR dans l'ex-Zaïre et au Rwanda. Rien ne permet donc au gouvernement sud-africain d'ajouter foi aux déclarations faites par les autorités rwandaises. »

Au début du mois de juillet, Amnesty International a communiqué au gouvernement sud-africain, sur sa demande, des informations démontrant que, depuis le début de l'année 1997, des milliers de civils non armés avaient été tués par l'APR. L'Organisation a également fourni des renseignements détaillés sur les graves exactions perpétrées par les groupes armés d'opposition. Au cours de sa visite en Afrique du Sud, la semaine dernière, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané, a demandé au président de la Commission nationale de contrôle des armes classiques de ne plus livrer d'armes au Rwanda ni à ses voisins de la région des Grands Lacs, en invoquant les homicides arbitraires signalés chaque jour dans ces pays.

Alors qu'auparavant, le gouvernement rwandais niait avoir envoyé de nombreux soldats de l'APR dans l'ex-Zaïre, Paul Kagame, vice-président et ministre de la Défense, a finalement admis publiquement la présence passée et actuelle de soldats de l'APR dans la région.

« L'Afrique du Sud aurait décidé de reprendre les livraisons d'équipement militaire à destination du Rwanda après que ce dernier lui eut donné l'assurance qu'il n'en ferait pas usage hors de ses frontières. C'est faire bien peu de cas des civils rwandais, qui sont constamment en proie à la terreur face aux violences délibérées et arbitraires auxquelles se livrent les deux camps », a déclaré Amnesty International.

L'APR a organisé de vastes opérations militaires, essentiellement dans le nord-ouest du pays, face à la multiplication des attaques lancées par des groupes armés d'opposition réputés être liés à l'ancienne armée rwandaise et à la milice Interahamwe ("Ceux qui combattent ensemble"). Ce sont de telles opérations qui ont coûté la vie à de nombreux civils non armés, dont le seul tort fut de se trouver au mauvais endroit au mauvais moment, ou simplement d'appartenir au même groupe ethnique que les membres de l'opposition armée. Un grand nombre des victimes étaient des réfugiés qui, fuyant les attaques lancées contre les camps de réfugiés de l'est du Zaïre (aujourd'hui, République démocratique du Congo), avaient regagné le Rwanda à la fin de l'année 1996.

C'est ainsi que des soldats de l'APR auraient tué plus de 500 civils dans différents villages rattachés à la commune de Nkuli (préfecture de Ruhengeri), entre le 9 et le 11 mai 1997, et 150 civils au moins, peut-être même 280, à Kigombe, dans la même préfecture, le 2 mars.

Le 24 juin 1997, les habitants de la commune de Kivumu (préfecture de Kibuye) ont dénombré au moins 68 victimes, toutes des civils non armés abattus par des soldats de l'APR. Ces homicides ont été commis après que des inconnus eurent tendu une embuscade à un véhicule, faisant quatre morts parmi ses passagers. Les soldats appelés sur les lieux ont désigné un groupe de jeunes hommes pour garder le véhicule. À leur retour, ils ont ouvert le feu sur eux, tuant au moins 29 hommes sur le coup, semble-t-il. Les soldats se sont ensuite rendus dans les villages environnants, massacrant plusieurs familles à l'intérieur de leur maison, sans épargner ni les vieillards ni les enfants en bas âge.

Ce massacre n'est pas un cas isolé et de nombreux exemples ont été portés à la connaissance des autorités sud-africaines, en juillet 1997 et en d'autres occasions. Aucun de ces massacres ne semble avoir donné lieu à une enquête ordonnée par les autorités rwandaises.

« Le gouvernement sud-africain a maintes fois déclaré qu'il tiendrait compte de la protection des droits de l'homme dans ses décisions concernant les exportations d'équipement militaire, a rappelé Amnesty International. Il doit aujourd'hui concrétiser cet engagement en refusant de fournir au Rwanda des équipements militaires potentiellement mortels, tant que le gouvernement rwandais ne sera pas en mesure de certifier, en fournissant des garanties vérifiables par des organes indépendants, que ce matériel ne sera pas utilisé contre des civils non armés, que ce soit au Rwanda même ou hors de ses frontières.

« Lorsqu'un gouvernement fournit des armes meurtrières à des forces armées qui s'en servent pour tuer des civils non armés, il doit accepter sa part de responsabilité dans ces homicides », a ajouté l'Organisation.

Amnesty International craint que l'APR n'utilise les derniers transferts de véhicules blindés et de matériel de transmissions pour commettre de nouvelles atteintes aux droits de l'homme dans les régions difficiles d'accès. Elle exhorte donc le gouvernement sud-africain à suspendre sans délai toute livraison si de telles craintes devaient se vérifier. |